

Délibération N° DEL-2021-107  
-----

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Services techniques

## 12. Adoption d'une convention de servitude avec ENEDIS

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité, ENEDIS doit déployer une nouvelle ligne basse tension souterraine sur une longueur de 10m dans la parcelle BH 112 dont la Ville de Guéret est propriétaire (correspondant à la cour arrière de l'Hôtel de Ville), afin de raccorder au réseau existant un nouveau coffret de branchement situé en domaine privé, conformément au plan joint en annexe.

A cet effet, en complément de la permission de voirie délivrée pour ce qui concerne l'occupation du domaine public de la rue des Martyrs de la Résistance, le projet de convention de servitude, également joint en annexe, a été établi.

Cette servitude fera l'objet d'une compensation financière forfaitaire de 20 euros qui sera imputée en recette à la fonction 810 (aménagement et service urbain environnement – services communs) article 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal) du budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la demande du bureau d'études et d'ingénierie CETERC en date du 26 juillet 2021,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de servitude et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**